

C-410

Second Session, Fortieth Parliament,
57-58 Elizabeth II, 2009

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-410

An Act to establish a National Infant and Child Loss
Awareness Day

FIRST READING, JUNE 8, 2009

NOTE

3rd Session, 40th Parliament

This bill was introduced during the Second Session of the 40th Parliament. Pursuant to the Standing Orders of the House of Commons, it is deemed to have been considered and approved at all stages completed at the time of prorogation of the Second Session. The number of the bill remains unchanged.

MRS. HUGHES

C-410

Deuxième session, quarantième législature,
57-58 Elizabeth II, 2009

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-410

Loi instituant la Journée nationale de sensibilisation à la perte
d'un bébé ou d'un enfant

PREMIÈRE LECTURE LE 8 JUIN 2009

NOTE

3^e session, 40^e législature

Le présent projet de loi a été présenté lors de la deuxième session de la 40^e législature. Conformément aux dispositions du Règlement de la Chambre des communes, il est réputé avoir été examiné et approuvé à toutes les étapes franchies avant la prorogation de la deuxième session. Le numéro du projet de loi demeure le même.

M^{ME} HUGHES

SUMMARY

This enactment designates the 15th day of October in each and every year as “National Infant and Child Loss Awareness Day”.

SOMMAIRE

Le texte désigne le 15 octobre comme la « Journée nationale de sensibilisation à la perte d’un bébé ou d’un enfant ».

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-410

PROJET DE LOI C-410

An Act to establish a National Infant and Child
Loss Awareness Day

Loi instituant la Journée nationale de sensibilisation à la perte d'un bébé ou d'un enfant

Preamble

Whereas many Canadian parents and families have suffered the terrible tragedy of the death of an infant or child;

Whereas all parents and families who lose an infant or child deserve and require support and understanding during their period of grief;

And whereas bringing national attention to the challenges faced by those parents and families is a positive means of establishing greater support and understanding for the needs of grieving Canadians;

Now, therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *National Infant and Child Loss Awareness Day Act*.

NATIONAL INFANT AND CHILD LOSS AWARENESS DAY

National Infant and Child Loss Awareness Day

2. Throughout Canada, in each and every year, the 15th day of October shall be known as "National Infant and Child Loss Awareness Day".

Attendu :

que de nombreux parents canadiens et leur famille ont vécu cette terrible tragédie qu'est le décès d'un bébé ou d'un enfant;

que les parents ayant perdu un bébé ou un enfant ainsi que leur famille ont besoin de soutien et de compréhension pendant la période de deuil, et qu'ils y ont droit;

que le fait d'attirer l'attention du pays tout entier sur les défis que doivent relever ces parents et familles constitue un moyen concret de mieux les soutenir et de mieux comprendre les besoins des Canadiens endeuillés,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

TITRE ABRÉGÉ

Préambule

1. *Loi sur la Journée nationale de sensibilisation à la perte d'un bébé ou d'un enfant*.

JOURNÉE NATIONALE DE SENSIBILISATION À LA PERTE D'UN BÉBÉ OU D'UN ENFANT

Titre abrégé

2. Le 15 octobre est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée nationale de sensibilisation à la perte d'un bébé ou d'un enfant ».

Journée nationale de sensibilisation à la perte d'un bébé ou d'un enfant

Not a legal
holiday

3. For greater certainty, National Infant and Child Loss Awareness Day is not a legal holiday or a non-judicial day.

3. Il est entendu que la Journée nationale de sensibilisation à la perte d'un bébé ou d'un enfant n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.

Statut

Published under authority of the Speaker of the House of Commons

Available from:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Publié avec l'autorisation du président de la Chambre des communes

Disponible auprès de :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>